

Le Conseil de sécurité de l'Onu doit faire respecter le droit international

Partage international n° [427](#) - Mars 2024

Alors que les violations des droits humains se poursuivent à Gaza, le Conseil de sécurité de l'Onu doit faire davantage pour faire respecter le droit international et ses propres résolutions, affirment différents pays devant le Conseil de sécurité, le 24 janvier 2024. « *Il est désormais clair que la situation sur le terrain exige un cessez-le-feu humanitaire immédiat* », a déclaré le représentant de l'Irlande, exhortant le Conseil à appeler à une telle mesure, conformément à l'opinion d'une large majorité de la communauté internationale. Tout en rappelant que son pays a condamné fermement les attaques du Hamas le 7 octobre et celles qui ont suivi, il a souligné que le droit international limite le recours à la force en cas de légitime défense à ce qui est nécessaire et proportionné. « *Pas plus* », a-t-il répété, affirmant que ces limites ont été dépassées.

L'observateur du Saint-Siège, rappelant la condamnation par le pape François de toute forme de terrorisme et d'extrémisme, a également rappelé sa déclaration à l'Onu : « *Ce n'est pas ainsi que l'on résout les différends entre les peuples.* » Il a réitéré l'appel du pape François à un cessez-le-feu « *sur tous les fronts* », qui permettrait d'ouvrir un espace de dialogue - « *aussi difficile soit-il* » - afin d'obtenir la libération des otages encore détenus et de faciliter la distribution de l'aide humanitaire dont le besoin se fait cruellement sentir. « *Il est essentiel d'éviter qu'une population entière paie les conséquences d'un acte terroriste odieux* », a-t-il souligné, ajoutant que

toute action entreprise dans le cadre de la légitime défense doit être guidée par les principes de distinction et de proportionnalité. Prenant acte de l'appel du pape François à un effort accru de la communauté internationale pour défendre et mettre en œuvre le droit international humanitaire - « *qui semble être le seul moyen d'assurer la défense de la dignité humaine dans les situations de guerre* » - il a conclu que le moyen le plus efficace de parvenir à une paix durable restait la solution à deux États.

Le représentant du Sri Lanka a déclaré qu'au lieu d'ajouter au récit tragique de cette réunion, il faisait un vœu silencieux et priait pour que la raison l'emporte le plus tôt possible. Il a ensuite récité un verset sur la paix au Moyen-Orient de la femme rabbin Sheila Weinberg, professionnelle des relations communautaires : « *Deux peuples, une terre, trois religions, une racine, une Terre, une mère, un ciel, un début, un avenir, un destin, un cœur brisé, un dieu. [...] Comme elle l'a formulé : Respirons tous ensemble* », a-t-il déclaré, reconnaissant le droit légitime et inaliénable du peuple palestinien à un État fondé sur une solution à deux États.

Le Sri Lanka préside le Comité spécial des Nations unies chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien et des autres populations arabes des territoires occupés et reste solidaire de la cause palestinienne.

Palestine

Sources : press.un.org

Thématiques : [Société](#), [politique](#)

Rubrique : Le respect de la loi